

4 mai 2017

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la
pétition du 22 novembre 2016: «Est-ce que Genève veut conti-
nuer à fêter l'Espoir?»**

Rapport de M. Michel Nargi.

La commission des pétitions, sous la présidence de M^{me} Fabienne Beaud, a étudié cette pétition lors des séances des 9 et 30 janvier et du 3 avril 2017. Le rapporteur remercie le procès-verbaliste M. François Courvoisier pour ses notes.

Texte de la pétition

(Voir annexe)

Séance du 9 janvier 2017

Audition de M^{me} Isabelle Stefanini et de M. Pierre-Michel Meier, pétitionnaires

M^{me} Stefanini indique être la responsable financement et organisation de l'association Pour y croire encore, organisatrice de la Fête de l'espoir.

M. Meier ajoute être le président et le fondateur de l'association. Il explique qu'ils s'efforcent depuis maintenant 18 éditions d'offrir gratuitement à la population genevoise des spectacles venant de tous horizons musicaux ou philosophiques. Cela ne serait pas possible sans le fait que les artistes viennent se produire gratuitement. La Fête de l'espoir est non seulement une fête qu'il souhaite offrir à la population, mais aussi un hymne à la vie.

Il indique que, depuis toutes ces années, ils ont réussi à se débrouiller grâce au travail acharné de M^{me} Stefanini. Toutefois, cela devient de plus en plus difficile et, l'année dernière, ils sont arrivés à un seuil critique. D'un côté, les frais liés à la sécurité et à la santé montent continuellement et, de l'autre, les soutiens privés ou publics diminuent. L'année dernière, pour la première fois, la Ville de Genève a refusé de leur accorder une subvention financière.

M. Meier explique que la Fête de l'espoir représente en moyenne 50 000 personnes qui viennent assister gratuitement à des spectacles qu'elles ne pourraient pas s'offrir autrement. Les gens sont attachés à cette fête. Par ailleurs, durant ces dix-huit années d'existence, il n'y a pas eu de problèmes. Sur dix-huit ans et 25 artistes à chaque édition, il n'y a eu que trois désistements, avec chaque fois de bonnes raisons. De nombreux festivals envient cette situation.

M. Meier explique ensuite que les gens leur ont suggéré de s'adresser aux politiques pour trouver une solution. Malgré le contexte difficile de 2016, avec les matchs de foot, les manifestations en ville, etc., les pétitionnaires ont pu obtenir de nombreuses signatures.

M. Meier indique que l'idée n'est pas de se lamenter, mais la survie de la Fête de l'espoir est en jeu. Les pétitionnaires souhaitent pouvoir au moins atteindre la 20^e édition. Cette pétition est l'une de leurs dernières chances.

M. Meier ajoute que si cet appel n'est pas entendu, ils trouveront une autre solution car la Fête de l'espoir ne peut tout simplement pas disparaître.

M^{me} Stefanini indique que, avec M. Meier, ils ont monté cette fête seuls. Pour la première édition, ils n'avaient demandé aucun soutien. Celle-ci avait eu lieu à Bernex. Il y avait eu tellement de monde – 10 000 personnes dans une salle qui ne pouvait en accueillir que 4000 – qu'il a fallu déménager. Ils se sont alors tournés vers la Ville de Genève, qui les accueille depuis dix-sept ans au centre sportif du Bout-du-Monde.

M^{me} Stefanini explique que l'idée n'était pas de créer quelque chose qui rentrerait dans un moule pour obtenir des subventions, mais d'offrir cette fête au public et qu'elle soit gratuite. Ils ont trouvé, petit à petit, les moyens de la financer.

M^{me} Stefanini indique que, au fil des années, les frais inhérents à une manifestation qui attire 50 000 personnes et qui est reconnue comme l'une des grandes manifestations genevoises ont fatalement beaucoup augmentés. Jusqu'ici, ils ont toujours essayé de se financer quasiment seuls, sans demander plus que nécessaire, contrairement à de nombreux festivals qui sont subventionnés un maximum. Elle souligne qu'ils font de nombreux efforts et qu'ils se sont encore tournés à l'heure actuelle vers des fondations qu'ils n'avaient jamais contactées. Toutefois, en 2016, ils se sont sentis humiliés car, pour une manifestation qui existe depuis dix-huit ans, qui a attiré dès sa deuxième édition au minimum 30 000 personnes et jusqu'à 50 000 certaines années, la Ville a décidé de ne donner aucune subvention financière, alors que plusieurs festivals qui attirent beaucoup moins de monde touchent 500 000 francs de subventions fixes.

M^{me} Stefanini indique que les subventions en nature de la Ville – dont ils sont reconnaissants – ne suffisent malheureusement plus. Le peu de subventions financières qu'ils demandaient au coup par coup ont diminué petit à petit jusqu'à zéro en 2016.

M^{me} Stefanini explique ensuite que la Fête de l'espoir est gratuite, donc aucun droit d'entrée n'est perçu. Les ressources ne proviennent que du sponsoring et des aides. Par ailleurs, la gratuité laisse penser aux gens que la fête est payée par le contribuable, ce qui n'est pas le cas. En outre, les subventions en nature n'auraient pas permis, à elles seules, de maintenir cette fête durant dix-huit ans.

Ainsi, la pétition a aussi pour but d'informer le public de la situation financière de la fête.

M. Meier précise que les gens peuvent amener leurs propres boissons. Un spectateur ne rapporte donc que 2 francs en moyenne. Il estime enfin, métaphoriquement, que lorsque l'on offre un bouquet, ce sont les fleurs qui ont une importance et pas leur prix. Maintenant, il sait que celles-ci ont un prix, mais il souhaite pouvoir encore en offrir à la population au moins les deux prochaines années.

La présidente remercie M^{me} Stefanini et M. Meier pour leurs explications, puis elle ouvre le tour des questions.

Une commissaire demande quel montant financier donnait la Ville de Genève avant 2016.

M^{me} Stefanini répond qu'en 2015, ils ont obtenu 5000 francs des affaires sociales et 10 000 francs de la culture. L'année d'avant, ils ont reçu 10 000 francs des affaires sociales et 10 000 francs de la culture. Il y a une dizaine d'années, tous départements confondus, l'association touchait 40 000 à 50 000 francs. Elle précise que 50 000 francs a été le montant maximum touché.

La présidente demande s'ils reçoivent des prestations en nature.

M^{me} Stefanini répond par l'affirmative. Là on a le centre sportif du Bout-du-Monde mis à disposition, facturé 56 000 francs, les tables et les bancs et les petites tentes qui sont facturées 30 000 francs et le dernier c'est le département de la culture et du sport qui nous offre les prestations des nomades, pour 30 000 francs.

Un commissaire demande si l'association vend elle-même les boissons et si elle en tire un revenu.

M^{me} Stefanini répond par l'affirmative. Elle rappelle qu'il y a une consommation moyenne de 2 francs par spectateur. Elle souligne que les concerts sont gratuits et qu'il n'y a aucune obligation de consommer. Ainsi, les familles peuvent venir avec leur propre nourriture et leurs propres boissons.

M. Meier précise que ce sont des associations qui tiennent les buvettes et ils leur rétrocèdent une part du chiffre d'affaires.

M^{me} Stefanini explique que, il y a une douzaine d'années, le maximum du chiffre d'affaires des buvettes était d'environ 150 000 francs. En 2015, année où la météo était clémente, le chiffre d'affaire des buvettes était d'environ 90 000 francs. En 2016, celui-ci s'élevait à moins de 50 000 francs, car la fête fut beaucoup moins fréquentée, notamment en raison des nombreux événements qui ont eu lieu à Genève. Ils ne peuvent donc plus compter sur les revenus des boissons pour tourner, et en aucun cas ces recettes ne pourraient permettre de financer la manifestation.

M^{me} Stefanini précise par ailleurs qu’une partie des activités se tient en extérieur. Ainsi, la manifestation et les recettes réalisées sont tributaires de la météo. Pour 2017, ils partent sur un montant de 40 000 francs à 45 000 francs de revenus, afin de ne pas se retrouver endettés en cas d’imprévu.

Un commissaire demande si la Fête de l’espoir pourrait quand même avoir lieu en l’absence de la subvention de la Ville.

M^{me} Stefanini répond par la négative. Elle indique qu’ils n’ont à l’heure actuelle pas le budget pour pouvoir réaliser l’édition 2017. Ils sont en train de voir s’ils peuvent encore réduire certaines dépenses, mais cela devient difficile étant donné que tous les postes sont déjà réduits au minimum.

Une commissaire demande si d’autres partenaires les ont lâchés.

M^{me} Stefanini répond que, jusqu’à présent, ils ont toujours pu récupérer ailleurs ce qu’ils perdaient en sponsoring. En revanche, l’État de Genève, par exemple, exige des choses qui commencent à devenir hors normes au niveau sécuritaire. Il faut ainsi assurer sur place la présence de deux ambulances, deux médecins urgentistes ou encore la mise en place de fouilles à l’entrée. Les postes liés à la sécurité s’élevaient environ à 35 000 francs il y a quelques années et dépassent aujourd’hui les 70 000 francs. Depuis trois ou quatre ans, l’association arrive à la fin de chaque édition avec pratiquement aucun capital. Il n’y a plus de trésorerie pour compléter un éventuel sponsor qui se désisterait.

Une commissaire demande s’ils ont des pertes à épouser.

M^{me} Stefanini répond par la négative.

Une commissaire demande quel devrait être, idéalement, le montant de la subvention de la Ville.

M^{me} Stefanini répond qu’une subvention de 50 000 francs serait idéale.

M. Meier précise que, compte tenu de ce qu’il se passe dans le monde, la sécurité est absolument primordiale et il ne s’oppose pas aux exigences imposées par le Département de la sécurité et de l’économie (DSE). Il estime en revanche que, dans un monde qui est entrain de périlcliter, il est également nécessaire d’amener cette notion d’espoir.

Une commissaire souhaite connaître le nombre de signataires de la pétition.

La présidente répond que 5175 personnes ont signé la pétition sous revue.

Une commissaire demande combien coûte la Fête de l’espoir, chaque année.

M^{me} Stefanini répond que, s’il fallait tout payer, notamment les artistes, la manifestation reviendrait environ à un million de francs. En 2016, il a fallu sortir au total 580 000 francs.

Une commissaire demande si les fournisseurs de boissons sont sponsors de la manifestation.

M^{me} Stefanini répond par la négative. Elle indique qu'ils doivent payer les boissons. Elle ajoute que, à ce niveau-là, les choses ont évolué avec les années. A l'époque, les sponsors bière versaient un sponsoring financier, qu'ils n'ont plus depuis 2016. Les fournisseurs de bière ont perdu beaucoup de chiffre d'affaires et ne donnent plus d'aides financières.

M^{me} Stefanini précise que la manifestation est sponsorisée par d'autres privés, tel que la Migros, Naxoo ou les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Une commissaire demande si les sponsors donnent des prestations en nature.

M^{me} Stefanini répond que les chambres d'hôtel sont offertes. Le fournisseur d'électricité fait aussi un rabais sur sa facture pour soutenir la fête.

Une commissaire demande de quoi sont constitués les 580 000 francs.

M^{me} Stefanini répond qu'ils sont constitués notamment des frais de publicité, de restauration, de sécurité et de transport des artistes.

Une commissaire demande si les pétitionnaires peuvent faire parvenir les comptes de leur association à la commission.

M^{me} Stefanini répond par l'affirmative.

Une commissaire demande aux pétitionnaires comment ils choisissent les artistes.

M^{me} Stefanini répond que la Fête de l'espoir s'adresse aux genevois, qui, effectivement, la plupart du temps et durant toute l'année, peuvent voir des groupes genevois gratuitement dans tous les bars. Ainsi, le principe de la Fête de l'espoir était, au départ, d'offrir des têtes d'affiche que les gens ne peuvent normalement pas payer parce qu'ils n'en ont pas les moyens. Elle indique ensuite qu'il y a un tiers d'artistes suisses et deux tiers d'artistes étrangers à la Fête de l'espoir. Il y a, chaque année, au minimum huit artistes suisses qui s'y produisent.

Une commissaire demande si les artistes suisses sont forcément genevois.

M^{me} Stefanini répond par la négative.

Une commissaire en déduit que les pétitionnaires demandent à la Ville de Genève de subventionner une fête qui fait venir deux tiers d'artistes étrangers et un tiers d'artistes suisses, sans que ces derniers soient forcément genevois.

M^{me} Stefanini répond par l'affirmative. Elle souhaite ensuite répondre à l'attaque de la commissaire et indique que les Fêtes de Genève ont toujours reçu des artistes locaux. De nombreuses personnes qui critiquaient ce point et ne connaissaient même pas les noms des artistes genevois.

Une commissaire demande si la pétition sous revue a également été adressée au Canton.

M. Meier répond par l'affirmative.

Une commissaire demande si le Canton a subventionné la Fête de l'espoir au niveau financier ou au niveau des prestations en nature.

M^{me} Stefanini répond que, ces dernières années, le Canton n'a pas participé. Il y a plusieurs années, ils recevaient une petite subvention du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), mais il n'est plus possible de la toucher depuis huit ou neuf ans. En revanche, ils reçoivent un soutien indirect par le biais des Transports publics genevois (TPG) et de la Loterie romande.

Une commissaire demande si d'autres communes soutiennent financièrement la manifestation.

M^{me} Stefanini répond par l'affirmative. Elle indique recevoir des subventions des communes de Bernex et de Veyrier depuis plusieurs années. Il y a ensuite d'autres communes qui octroient ponctuellement des subventions allant de 200 à 1000 francs. En tout, les subventions des communes représentent environ 18 000 francs.

Une commissaire demande si M. Meier et M^{me} Stefanini organisent seuls la Fête de l'espoir ou s'il y a tout un comité derrière.

M^{me} Stefanini répond que c'est l'association Pour y croire encore qui organise la Fête de l'espoir. Elle indique ensuite travailler à l'année sur l'organisation et le financement de la fête et M. Meier vient en complément pour la partie artistique. Des prestataires se chargent de venir aider pour la sécurité, la scène, la technique, et il y a également toute une équipe de bénévoles qui est présente.

M^{me} Stefanini précise que la fête dure un soir mais les équipes sont là durant trois à six jours pour assurer les arrivées et les départs des artistes, les montages et démontages, etc.

Une commissaire demande si tous les artistes viennent gratuitement.

M^{me} Stefanini répond par l'affirmative. Elle ajoute qu'ils les logent, les transportent et les nourrissent, de façon à ce que leur participation ne leur coûte rien.

M. Meier précise que l'association n'établit pas de contrats avec les artistes, cela fonctionne sur parole d'homme.

Une commissaire demande à M^{me} Stefanini si elle est l'unique employée de l'association.

M^{me} Stefanini répond par l’affirmative. Elle précise être employée à l’année. Elle organise la manifestation de A à Z. De juillet à février elle s’occupe de trouver les fonds. Ensuite, il y a toute la partie organisation, publicité et recherche des artistes. Enfin, elle gère également le transport et l’accueil des artistes, les équipes de bénévoles et la comptabilité.

Un commissaire demande si le compte de pertes et profits de l’association inclut d’une part les frais effectifs dépensés et d’autre part la valeur des charges payées en nature.

M^{me} Stefanini répond par l’affirmative. Elle ajoute qu’elle transmettra ces données à la commission.

Un commissaire demande si les 580 000 francs avancés incluent les journées de montage et de démontage.

M^{me} Stefanini répond par l’affirmative.

Un commissaire demande si le nettoyage effectué par la Ville de Genève est aussi inclus.

M^{me} Stefanini répond également par l’affirmative en précisant que cet élément est compris dans les prestations en nature mentionnées précédemment.

Un commissaire demande aux pétitionnaires s’ils pensent être victimes de la crise économique.

M^{me} Stefanini, ne comprenant pas bien la question du commissaire, demande si, selon lui, il vaudrait mieux arrêter d’organiser la Fête de l’espoir en raison de la crise économique.

Le commissaire répond par la négative. Il demande si les entreprises privées suppriment des aides qu’elles donnaient auparavant.

M^{me} Stefanini répond par l’affirmative. Elle ajoute qu’il y a toujours de l’argent disponible, lorsque l’on voit que la Ville donne deux millions de subventions à trois festivals qui, réunis, attirent moins de monde que la Fête de l’espoir. Elle précise n’avoir rien contre ces festivals.

M. Meier ajoute qu’il faut continuer d’y croire encore, surtout en période de crise. Secondement, il indique s’être préparé à l’idée que la fête soit annulée. Toutefois, il avertit que, si elle ne se fait pas, cela se saura. Il explique que l’on pourrait peut-être organiser quelque chose via internet, avec des millions de *viewers* qui donnent chacun 1 franc, mais il lui semble que les politiques devraient plutôt agir pour que les gens vivent ensemble.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont envisagé d’organiser la fête une année sur deux s’ils ne parviennent pas à trouver les fonds nécessaires.

M. Meier répond par la négative. M^{me} Stefanini ajoute que c'est un événement de partage. Le but est de prouver aux gens que l'on peut se rassembler sur un thème positif. Sur le principe, ils souhaitent continuer jusqu'à la 20^e édition.

La présidente, en l'absence d'autre intervention, remercie M^{me} Stefanini et M. Meier pour leurs explications, puis elle les libère.

Séance du 30 janvier 2017

La présidente ouvre la discussion.

Une commissaire relève qu'il a été de nombreuses fois question de la subvention financière de la Ville de Genève. Ces subventions ont diminué petit à petit au fil des années et personne n'a demandé pourquoi. Elle souhaite poser cette question au Conseil administratif.

Une commissaire abonde dans le sens de sa collègue. Elle propose d'auditionner le département en charge de cette subvention. Elle pense qu'il s'agit du département de la culture et du sport (DCS), mais elle n'en est pas certaine.

Un commissaire est contre une audition supplémentaire. Il argue que les commissaires ont reçu les comptes de l'association. Dans ceux-ci figurent un salaire de 86 000 francs et 15 800 francs de charges sociales. Il y a également des frais de loyer. Ainsi, pour organiser une manifestation d'une journée par année, il y a 100 000 francs de salaire. Il estime que les temps sont durs pour tout le monde et qu'il y aura toujours des bénévoles pour organiser ce genre de manifestation. Il ajoute que les gens doivent faire avec ce qu'ils ont et se prononce en faveur du classement de la pétition sous revue.

Une commissaire relève que l'on a affaire à un budget et des recettes de l'ordre de 600 000 francs. Sur ces 600 000 francs, il y avait, jusqu'en 2015, 5000 francs provenant du Département de la cohésion sociale et de la solidarité et 10 000 francs provenant du DCS. Toutes les autres rentrées des collectivités publiques sont en nature. Ainsi, seule une très petite partie des ressources financières des pétitionnaires proviennent des collectivités publiques.

Une commissaire observe ensuite que l'on n'a pas affaire à des personnes qui viennent se plaindre parce qu'on leur a retiré leur argent. Les pétitionnaires ont pris l'initiative d'organiser cette manifestation durant de nombreuses années. Un réel effort a été fourni et cette fête plaît à toute une partie de la population.

Une commissaire indique que, sur un budget de 600 000 francs, avoir 150 000 francs en nature est tout à fait remarquable, mais les subventions financières de la Ville, qui s'élevaient à 15 000 francs, ont complètement disparu. Elle trouve qu'il serait intéressant d'avoir la position de M. Kanaan sur cette question.

Une commissaire rappelle ce que demandent les pétitionnaires. Elle cite: «Nous demandons votre aide afin que notre mission puisse perdurer: offrir à un public intergénérationnel, interculturel et de différents niveaux sociaux la possibilité de se réunir». Elle fait remarquer que n'importe qui peut acheter des billets pour aller voir un concert et n'importe qui peut se réunir, le droit de réunion étant garanti par la Constitution. Elle cite la suite de la phrase: «et de croire encore à des notions telles que le partage, la générosité, la paix et l'amour». Elle fait remarquer que, pour cela, les gens peuvent aller à la messe. Elle estime que ce n'est pas ce genre de chose que l'on peut demander à la Ville de Genève.

Elle cite ensuite la seconde requête des pétitionnaires: «Comme il est primordial, pour nous, de garantir la gratuité de la Fête de l'espoir, nous souhaiterions obtenir de votre part un soutien financier durable ainsi que le maintien des prestations en nature.» Elle rappelle que les pétitionnaires demandent 50 000 francs. Elle relève ensuite que, si l'on se base sur leur bilan prévisionnel 2016, on voit qu'il y a des recettes propres d'environ 253 000 francs, des recettes de dons et cotisations d'environ 128 000 francs et des subventions de 127 000 francs. Du côté des dépenses, les pétitionnaires ont 100 000 francs de charges salariales.

Elle souligne que ces 100 000 francs sont ce que ces braves gens se versent comme salaire pour organiser leur petite fête. Elle estime qu'avant de leur allouer de l'argent et avant de continuer à leur donner des prestations en nature, il faut aller regarder de près comment tout cela fonctionne. Elle indique avoir entendu des critiques extrêmement acerbes sur leur façon de travailler, de la part de nombreuses personnes. Elle suggère d'auditionner M. Pascal Spuhler, M. Jean-Philippe Haas ou différents membres du comité de Genève Music, qui pourront expliquer à la commission comment sont traités les musiciens genevois et faire comprendre que tout ce qui est accordé à la soi-disant Fête de l'espoir ne va pas forcément dans la bonne poche.

Un commissaire se dit dérangé par le discours des pétitionnaires qui consiste à dire que, si d'autres festivals touchent de l'argent, eux aussi doivent en toucher. Il rappelle qu'ils touchent 130 000 francs en nature, ce qui n'est pas rien. Il pense que la Ville fait déjà beaucoup pour cette manifestation. Il indique ensuite être favorable à l'audition du magistrat responsable pour savoir pourquoi les pétitionnaires touchaient une subvention et, petit à petit, la Ville ne leur donne plus rien.

Un commissaire se dit aussi surpris par le fait que les pétitionnaires prennent un certain montant du chiffre d'affaires des buvettes. Il se demande comment ils font pour connaître le chiffre d'affaires d'un stand et estime qu'il faut, pour cela, qu'il y ait un contrôle, or il suppose qu'il n'y en a pas. Ainsi, les buvettes donnent ce qu'elles veulent. Il fait par ailleurs remarquer que la publicité est très chère et que, s'il y a des rentrées publicitaires, elles sont faibles par rapport à ce qu'ils dépensent en publicité. Il estime qu'il faut donc en tous les cas auditionner

M. Kanaan ou M^{me} Alder, qui ont sûrement des informations que les commissaires n'ont pas.

Un commissaire indique que son parti s'interroge également sur la question des charges salariales. Il rappelle qu'il n'y a qu'une seule salariée et qu'elle pourrait peut-être baisser un peu son salaire. Il estime également que, s'ils ont peu de moyens, ils pourraient envisager d'organiser la Fête de l'espoir une année sur deux. Toutefois, avant de statuer, il demande l'audition du magistrat responsable afin de comprendre pourquoi la subvention a baissé graduellement.

Un commissaire rappelle que cette fête était, au début, organisé à Bernex, puis ils ont changé d'endroit car ils ont été victimes de leur succès. Il estime que la participation de la Ville est assez élevée puisqu'elle prête le lieu, les tentes, les tables, etc., et elle prend également le nettoyage à sa charge. Ces frais sont donc assez conséquents.

Il relève ensuite que l'excédent de dépenses des pétitionnaires s'élevait à 9500 francs en 2015 et à près de 40 000 francs pour l'exercice 2016 alors que les dépenses étaient plus élevées en 2015. Il se demande ce qu'il s'est passé à ce niveau-là.

Un commissaire rappelle également que la Fête de l'espoir ne dure qu'une seule journée et il se demande s'il est raisonnable, pour des organisateurs qui proposent une fête gratuite, d'avoir une salariée à plein temps pour un seul jour de fête. Il estime que la salariée devrait revoir ses exigences à la baisse car il juge que 100 000 francs pour organiser une fête d'une seule journée est vraiment excessif.

Le commissaire indique que, en l'état, son parti n'acceptera pas de verser 50 000 francs. Toutefois, il estime qu'il faudrait avoir tous les éléments en main pour se prononcer et, en conséquence, il soutient l'audition du magistrat responsable.

Un commissaire, se référant à la question du salaire de 100 000 francs, charges comprises, fait remarquer que les conditions d'octroi des subventions municipales disposent que le caractère désintéressé des personnes physiques et morales prétendant à l'octroi d'une subvention ne remet pas en question la rémunération de celles-ci, pour autant que cette rémunération constitue une contrepartie raisonnable du travail effectué. Chaque bénéficiaire doit faire preuve de transparence quant à sa situation financière.

Un commissaire en conclut que la question du salaire est légitimée. La question de savoir si cette rémunération correspond au travail effectué ne vient que dans un deuxième temps. Elle estime qu'il n'est toutefois pas extravagant qu'il y ait un salaire versé dans le cadre de l'organisation de la Fête de l'espoir. À titre de comparaison, elle rappelle que la Ville est à vous entraîne des coûts internes pour la Ville d'environ 600 000 francs.

Une commissaire trouve qu'il est louable d'organiser un événement gratuit sur la voie publique et estime que c'est une bonne chose que les pétitionnaires aient accès à une certaine gratuité. Toutefois, elle se demande s'il revient vraiment au département de la culture et du sport de financer la production d'artistes tels que MC Solaar, Tina Arena, Axelle Red, Axel Bauer ou encore Frédéric François. Ils ne font en tous les cas pas partie des disciplines les plus à risque que le département doit soutenir.

Une commissaire souligne que de nombreuses personnes font partie d'associations et se donnent beaucoup de mal pour donner de la joie aux autres, mais elles ne demandent toutefois pas de salaire. Dans le cadre de la Fête de l'espoir, elle estime que l'on a affaire à des personnes qui ont trouvé à se faire plaisir en organisant un truc qu'ils trouvent sympa, et elles se donnent un salaire au passage.

Votes

La présidente, en l'absence d'autre intervention, procède au vote sur l'audition de M. Kanaan et de M^{me} Alder.

Par 12 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG), l'audition de M. Kanaan et M^{me} Alder est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire demande l'audition d'une personne représentant les groupements musicaux genevois. Plus précisément, elle demande l'audition d'un représentant de Genève Music.

La présidente procède au vote sur la proposition de la commissaire.

Par 4 non (2 EàG, 1 S, 1 Ve) contre 3 oui (2 MCG, 1 UDC) et 6 abstentions (2 S, 3 LR, 1 DC), l'audition d'un représentant de Genève Music est refusée.

Séance du 3 avril 2017

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe du département, M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et de M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel

M. Kanaan introduit le sujet en indiquant que ce dossier est particulier, dans le sens où il touche plusieurs départements. Il annonce en outre avoir déjà été auditionné par la Commission des pétitions du Grand Conseil (rapport P 1998-A). Le rapport a déjà été rendu et il reviendra sur ce point.

M. Kanaan indique que le DCS est concerné par la Fête de l'espoir parce que celle-ci a lieu dans le centre sportif du Bout-du-Monde. Il s'agit d'un événement non sportif qui consomme au total neuf jours, montage et démontage inclus. En tant que tel, il s'agit d'un appui non négligeable du département car cet événement non sportif oblige à stopper les activités sportives du Bout-du-Monde durant ces neuf jours. A cela s'ajoute des prestations en nature, assez conséquentes, en termes d'appui de la part des personnels du Service des sports et du Service culturel.

M. Kanaan explique ensuite que, à titre financier, la Ville ne soutient pas la Fête de l'espoir de manière régulière. Elle n'a octroyé que des soutiens ponctuels.

M. Kanaan ajoute que la situation de la Fête de l'espoir varie fortement selon la météo. S'il fait beau, ils dégagent un boni. Cette fête est par ailleurs particulière car les artistes ne sont pas rémunérés. Ils font des prestations courtes, d'environ vingt minutes, sans cachet.

M. Kanaan précise en outre que cette fête n'a pas un caractère caritatif et qu'il convient de ne pas la confondre, par exemple, avec la Marche de l'espoir.

M. Kanaan relève qu'il s'agit d'un événement très populaire qui attire des publics de tous âges. Il n'y a pas de billetterie, les organisateurs ayant fait le choix de faire une fête gratuite. L'événement se finance sur les consommations et les prestations en nature accordées par la Ville.

M. Kanaan estime que la Fête de l'espoir est un événement intéressant, mais il ne voit pas à quel titre son département la financerait en monétaire de manière durable. Il rappelle que le DCS finance des événements comme la Fête de la musique, qui met en valeur toutes les tendances de la musique à Genève, ou soutient divers festivals tels que Voix de fête, Archipel, ou d'autres festivals petits ou grands. En revanche, la Fête de l'espoir relève plus du socioculturel: elle relève davantage d'une animation que de l'artistique en tant que tel. Il ne s'agit pas d'un festival qui aurait primordialement une dimension artistique.

M. Kanaan souligne en outre que la salle ne dispose que de 4000 places. Elle sature donc vite et la plupart des gens qui vont à cette fête n'écoutent pas de musique.

M. Kanaan indique que si, aujourd'hui, il n'y avait jamais eu de Fête de l'espoir et que les organisateurs venaient vers lui pour demander neuf jours au Bout-du-Monde, il répondrait par la négative, car le coût de cette fête pour l'actualité sportive est élevé. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un jugement contre les organisateurs. La Ville continue d'accueillir cette manifestation au Bout-du-Monde parce que les organisateurs ont pris leurs quartiers là-bas, mais il s'agit d'une sorte d'héritage, qui, certes, a des côtés positifs aussi.

M. Kanaan ajoute que Genève accueillera les National Summer Games de Special Olympics Switzerland (Special Games) en 2018, qui sont des jeux olympiques pour personnes en situation de handicap mental. Cette manifestation utilisera toutes les installations sportives durant de longues semaines, et notamment celles du Bout-du-Monde. Cela posera un énorme problème de date pour la Fête de l'espoir.

M. Kanaan termine ses explications en indiquant avoir été auditionné par la Commission des pétitions du Grand Conseil. Il indique que le Secrétariat général du Grand Conseil ne donne pas la possibilité aux auditionnés de corriger leurs propos dans les notes de séance. Son audition a été en l'occurrence mal retranscrite sur certains chiffres. Les organisateurs ont lu le rapport et lui reprochent d'avoir donné de fausses informations. Tel n'était pas le cas, il s'agit d'une erreur de retranscription de la part du procès-verbaliste.

M^{me} Alder indique que, effectivement, son département a aidé la Fête de l'espoir ponctuellement, via l'enveloppe politique de proximité. Au fil des ans, ce soutien s'est amenuisé. En 2016, son département a refusé de soutenir la manifestation via une allocation financière ponctuelle car il s'agissait de participer au salaire de la coordinatrice, ce qui ne peut être fait dans le cadre d'une subvention ponctuelle.

M^{me} Alder souligne que son département essaie beaucoup d'appuyer des initiatives dans les quartiers. L'idée est de soutenir la culture, les projets artistiques, dans les différents quartiers de la Ville, en dehors des institutions et dans des contextes pas forcément culturels. Ainsi, son département soutien des projets artistiques ayant une dimension sociale. A travers le Service de la jeunesse, il soutient également les manifestations culturelles qui se trouvent dans les maisons de quartier ou la programmation de salles de spectacles comme La Traverse ou celle de la Jonction.

M^{me} Alder explique que l'objectif est d'amener la culture à un public qui n'est pas forcément attiré ou qui n'irait pas à des spectacles. Son département s'inscrit donc plutôt dans une démarche de médiation culturelle. Son action permet de mettre en avant les cultures émergentes ou minoritaires et permet à la population de se construire ou de transmettre une identité.

M^{me} Alder ajoute qu'il est très important que les soutiens du département aillent à des projets locaux contribuant à la qualité de vie urbaine. Ainsi, l'ancrage dans le quartier est très important.

M^{me} Alder indique enfin que, au niveau budgétaire, sa marge de manœuvre s'amenuise au fil des ans. Elle se retrouve donc parfois écartelée entre les différents projets à soutenir et, l'argent ne coulant plus à flots, il y a des décisions à prendre et des manifestations qu'elle ne peut plus soutenir.

La présidente remercie M. Kanaan et M^{me} Alder pour leurs explications, puis elle ouvre le tour des questions.

Une commissaire demande quel est le montant de la mise à disposition du lieu, de sa remise en état et du matériel donné à titre gracieux pour cet événement.

M^{me} Keller précise à titre liminaire ne pas avoir les chiffres du Service logistique et manifestations (LOM) et ne pas savoir s'ils sont inclus dans les montants qu'elle articulera. Elle indique ensuite avoir 75 500 francs de prestations en nature du Service des sports, constitués de 56 000 francs pour les infrastructures, 8000 francs pour les samaritains et 11 500 francs pour les heures du personnel du Service des sports mis à disposition. Le Service culturel fournit des prestations en nature pour un montant de 31 800 francs en termes de personnel et de soutien technique. En tout, plus de 100 000 francs sont octroyés en nature pour la Fête de l'espoir.

M^{me} Bonvin souligne que les frais de remise en état du Bout-du-Monde ne sont pas inclus dans ces chiffres et viennent s'ajouter aux montants articulés ci-dessus.

Une commissaire demande si des événements doivent être déplacés durant les périodes de montage et de démontage.

M^{me} Bonvin répond que les entraînements doivent être annulés et de nombreuses manifestations sportives doivent être refusées.

M. Kanaan ajoute que la Fête de l'espoir a lieu à cet endroit depuis dix-neuf ans, donc ses effets sont anticipés. Néanmoins, elle prend neuf jours très précieux durant d'importantes phases d'entraînement des clubs.

M^{me} Alder souligne que, outre la météo, les exigences liées à la sécurité et à la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) impactent fortement leur budget.

M. Kanaan précise que, outre la LRDBHD, il y a tout un ensemble de normes qui font que les exigences en matière de prévention et de sécurité autour des manifestations ont nettement augmenté. Cela part d'une intention louable, mais ces exigences génèrent des coûts très directs. Par exemple, pour la Fête de la musique, les coûts supplémentaires requis pour répondre aux exigences se chiffrent à plusieurs dizaines de milliers de francs. Par ailleurs, pour toute grande manifestation, il faut élaborer tout un concept sécurité, ce qui coûte également très cher. Ainsi, la Fête de l'espoir a dû voir ses coûts augmenter.

M^{me} Keller ajoute que le Canton ne soutient plus la manifestation depuis 2008.

Un commissaire demande premièrement si les départements de M. Kanaan et de M^{me} Alder ont vocation à financer des manifestations de type un peu politique. Il précise que, selon certains, cette Fête de l'espoir serait une sorte de version

genevoise de la Fête de l'Humanité. Il ajoute qu'il y aurait certains stands politisés à la Fête de l'espoir.

M^{me} Alder répond n'avoir jamais vu cette fête sous cet angle-là. Elle ne pense pas qu'elle puisse s'apparenter à la Fête de l'Humanité. Elle estime qu'il s'agit d'une fête populaire à laquelle son département a essayé de contribuer ponctuellement, lorsque c'était possible.

M. Kanaan ajoute que la Fête de l'espoir est une fête où les gens viennent écouter de la musique et boire des verres. La Fête de l'Humanité est une fête totalement politique. Il n'exclut pas qu'il y ait pu avoir un ou deux stands politisés à la Fête de l'espoir, mais ce n'est clairement pas sa première vocation.

Un commissaire indique que son parti soutient les manifestations populaires. Vu la situation sécuritaire tendue, il demande dans quelle mesure la Ville serait prête à dédommager les organisateurs en augmentant sa participation aux frais de sécurité.

M. Kanaan reconnaît que ces responsabilités supplémentaires en termes de sécurité sont difficiles à assumer. Par exemple, dans le cadre de la Fête de la musique, il va falloir cette année verrouiller tous les accès avec des blocs en béton. Cela crée des charges en plus sur des budgets réduits d'année en année. Etant donné qu'il s'agit d'une manifestation de la Ville, les frais sont intégralement pris en charge par cette dernière. Les organisateurs privés ont le même genre de soucis.

M. Kanaan revient ensuite sur le choix de soutenir ou non la Fête de l'espoir. Il rappelle qu'elle suscite beaucoup de sympathie de sa part mais que, dans sa forme actuelle, elle ne constitue pas une priorité. Les organisateurs ont fait le choix de ne pas avoir de billetterie, ce qui est un choix intéressant du point de vue de l'accessibilité, mais ensuite les charges de la Fête de l'espoir résident surtout dans les frais d'accueil et d'hébergement des artistes et dans le salaire de la coordinatrice.

M^{me} Keller ajoute que la Fête de l'espoir est soutenue par plusieurs fondations privées. Les soutiens qu'elle obtient auprès de ces organismes suffiraient à organiser l'événement, s'il y avait moins d'argent consacré au salaire de la coordinatrice. Elle se demande si c'est à la Ville de donner des moyens sur ce plan, car cela fait peu de création d'emploi par rapport aux montants sollicités. Elle pense que les organisateurs ont peut-être la possibilité de se tourner vers d'autres fonds, étant donné qu'ils sont bien soutenus. Elle relève que ces deux dernières années ils avaient plus de 100 000 francs de soutiens de fondations privées genevoises.

Un commissaire relève que M^{me} Alder a refusé de soutenir la manifestation en 2016 car il s'agissait de participer au salaire de la coordinatrice. Il demande comment elle l'a découvert.

M^{me} Koch répond que le département examine les comptes de l'année précédente et le budget de l'année en cours et on peut ainsi voir à quoi ils affectent les subventions de la Ville. En l'occurrence, ils les affectent au salaire de l'organisatrice, or ce n'est pas possible de financer du fonctionnement avec une subvention ponctuelle.

Un commissaire demande si un festival comme la Bâtie est comparable en termes d'empiètement, d'utilisation des infrastructures, de remise en état et de montant en termes de subvention.

M. Kanaan répond que toute mise à disposition d'une salle ou de personnel de la Ville de Genève est facturée comptablement. Il indique ensuite que, pour la Bâtie, il n'y a pas de frais de remise en état puisqu'ils utilisent une salle dédiée à la programmation culturelle. Ainsi, il n'y a pas de suppression d'activité comme pour la Fête de l'espoir. La Bâtie ne bloque personne.

M^{me} Keller ajoute qu'ils sont accueillis par les théâtres qui, en réalité, intègrent les spectacles de la Bâtie comme premier spectacle de leur saison.

M. Kanaan relève que le festival Antigél s'est fait remarquer par un usage de lieux atypiques par rapport à une activité culturelle, dans le sens où il se déroule dans des piscines, des décharges ou encore au dépôt des Transports publics genevois (TPG). Néanmoins, Antigél intègre les coûts de remise en état et, par ailleurs, il n'y en pas tellement car, par exemple lorsqu'ils utilisent les dépôts TPG, ceux-ci veillent à ne pas handicaper leur fonctionnement courant. Par ailleurs, le Service des sports accueille chaque année Antigél, mais ça ne prend pas neuf jours sur l'actualité sportive.

M^{me} Bonvin souligne que la grande différence entre Antigél et la Fête de l'espoir réside dans le fait que, à cette dernière, il y a 50 000 personnes qui viennent mais seulement 5000 qui assistent au spectacle. Il y en a 45 000 qui viennent seulement pour passer un moment convivial sur les terrains de foot et leurs abords. A Antigél, les gens viennent, regardent le spectacle et partent. Ce n'est donc pas du tout le même type d'événement et la même emprise. En outre, Antigél ne nécessite pas neuf jours de montage et démontage et il n'y a pas de déprédation.

M^{me} Bonvin indique que, en 2015, la police a dû intervenir à la Fête de l'espoir car les gens ont commencé à envahir le stade d'athlétisme et à se battre. Il a fallu six jours pour le nettoyer et le remettre en état. M^{me} Bonvin précise que ce n'est pas de la faute des organisateurs, mais il n'empêche qu'il n'a pas été possible d'ouvrir le stade d'athlétisme le lundi pour les entraînements.

M. Kanaan ajoute que des festivals comme Antigél ou Archipel ont pour mission première de programmer des créations, soit des choses que l'on ne connaît pas encore. La Fête de l'espoir est dans un autre créneau, il s'agit davantage d'une animation. On ne va pas découvrir de nouvelles choses durant cette fête.

M. Kanaan précise qu'il n'y a rien de péjoratif dans son propos, mais que, simplement, la Fête de l'espoir relève plutôt du domaine socioculturel.

Une commissaire demande s'il a été envisagé de trouver un autre emplacement pour la Fête de l'espoir.

M. Kanaan répond que la question de l'emplacement est difficile à Genève, car, si l'on souhaite un lieu central, les options sont peu nombreuses. Il indique qu'il y a un peu le même problème avec la fan zone. En 2018, en raison des Special Games, la question de l'emplacement de la Fête de l'espoir va vraiment devoir se poser et cela incitera peut-être une discussion plus approfondie sur les alternatives existantes dans d'autres communes. On ne pourra toutefois pas envisager d'organiser la Fête de l'espoir à Chancy, par exemple.

M. Kanaan rappelle que, pour des jeunes de moins de 18 ans, les possibilités de sortir dans ce canton sont rares. Il s'agit d'un vrai problème. La Fête de l'espoir est l'une des rares occasions sympas où ils peuvent sortir; mais à 15 ans, ils n'iront pas jusqu'à Chancy.

M^{me} Keller précise qu'il y a plusieurs communes qui apportent leur soutien à la Fête de l'espoir, puisque dans les comptes 2014 et 2015, on peut voir que les communes de Bernex et Veyrier donnent chacune 5000 francs. D'autres communes genevoises participent également. On peut donc imaginer que les organisateurs ont aussi des contacts privilégiés avec ces communes qui les soutiennent depuis quelques années, et peut être qu'ils trouveront une solution avec elles pour les accueillir en 2018.

Une commissaire prend note que l'on parle d'une fête qui s'inscrit plutôt dans le domaine socioculturel. Elle relève également que le département de M^{me} Alder soutient plutôt des projets ancrés dans les quartiers. Elle demande si cet événement n'est pas assez ancré localement.

M^{me} Alder répond que les frontières ne sont pas toujours faciles à délimiter. Elle partage le point de vue de M. Kanaan, lorsqu'il dit qu'il s'agit d'une fête populaire, gratuite, qui touche du monde et qu'il y a un engouement pour cette manifestation. Toutefois, elle n'est pas persuadée que c'est à la Ville de Genève de la payer. Son Département, dans le cadre de sa politique socioculturelle de proximité, alloue généralement des montants assez minimes, souvent complétés par le DCS. Généralement, il s'agit de soutenir des projets autour, par exemple, de l'intergénérationnel ou de l'engagement des jeunes. Ces projets sont toujours ancrés dans les quartiers. Son département soutient ainsi des projets tels que le festival Juste Debout ou les activités d'une association d'habitants dans le parc Bertrand. Il soutient également des festivals mais qui touchent des publics particuliers, comme la petite enfance. Il s'agit toujours de montants minimes, de l'ordre de 5000 francs.

Une commissaire demande si M^{me} Alder et M. Kanaan ont entendu parler des conflits existants entre M. Meier et les musiciens genevois dans leur ensemble.

M^{me} Alder répond par la négative.

M^{me} Keller indique que son Service n'a jamais reçu de plainte, ni dans un sens, ni dans un autre.

Une commissaire demande s'ils ont entendu parler de Genève Music, qui s'est justement constitué parce que M. Meier écartait les musiciens genevois.

M^{me} Keller répond que la Fête de l'espoir n'est pas un lieu de valorisation des artistes genevois, même s'ils prétendent en mettre 30% dans leur programmation.

M. Kanaan souligne que Genève Music n'a rien à voir avec la Fête de l'espoir. Il indique que cette organisation est liée aux Fêtes de Genève. Il précise à l'attention des autres commissaires que M. Meier avait été choisi une année comme programmeur des Fêtes de Genève et que ses choix avaient déplu. Le DCS avait effectivement eu écho de cela.

M. Kanaan répond n'avoir jamais perçu la Fête de l'espoir comme une fête destinée à valoriser les musiciens genevois. Les organisateurs indiquent mettre 30% d'artistes locaux, mais cela demande à être vérifié.

Un commissaire retient qu'il y a eu une suppression progressive du soutien financier à la Fête de l'espoir, principalement parce que les finances diminuent et qu'il faut faire des choix plus pointus. Elle entend aussi les difficultés posées par l'occupation du stade du Bout-du-Monde durant neuf jours. Néanmoins, elle indique avoir une certaine sympathie pour cette fête et son côté familial et populaire. Elle relève que sur un budget total de 1 100 000 francs, l'investissement de la Ville de Genève – 130 000 francs en nature – est important, mais il faut aussi relever 520 000 francs de bénévolat, ce qui n'est pas anodin. Cela révèle l'engouement et l'importance de la manifestation pour la cohésion sociale.

Une commissaire se réfère ensuite à la question du salaire. Elle estime que 87 000 francs, sur un budget de 1 100 000 francs, n'est pas exagéré. Par ailleurs, elle souligne qu'une subvention monétaire ne s'inscrirait pas en faux avec le règlement sur l'octroi des subventions municipales et qu'il serait difficile de dire si c'est plutôt l'argent de la Ville ou l'argent d'un autre donateur qui financerait le salaire.

Une commissaire demande ensuite, vu ces éléments, ce que les magistrats conseilleraient aux pétitionnaires.

M. Kanaan indique à titre liminaire qu'il ne critique pas le salaire en tant que tel. Il conseillera aux pétitionnaires d'aller voir d'autres communes. Il ajoute que, de manière générale et pas uniquement pour la Fête de l'espoir, si les soutiens privés s'effritent, la Ville ne pourra pas les compenser systématiquement.

M^{me} Bonvin revient sur les chiffres articulés par la commissaire. Elle souligne que le budget de la fête est de 574 000 francs. Ils indiquent 1 100 000 francs parce qu'ils valorisent le bénévolat. Le problème est que les dons et cotisations servent à financer un salaire à plein temps pour organiser une manifestation d'un jour. Normalement, la Ville n'intervient qu'à titre subsidiaire selon le règlement, or là, tel n'est pas le cas puisque, si on enlève 10 000 francs, ils n'arrivent plus à continuer. Par ailleurs, sur les 574 000 francs de budget, on peut enlever plus de 150 000 francs qui sont des contreparties. Il convient donc de faire attention à l'interprétation des chiffres.

Un commissaire demande ce qu'il est prévu de faire lorsque le stade du Bout-du-Monde sera en chantier.

M. Kanaan répond que la Fête de l'espoir devra être déplacée. Toutefois, le chantier n'est pas prévu avant 2020, or la question se pose déjà pour 2018 en raison de l'organisation des Special Games. Ce sera peut-être justement l'occasion de trouver un nouveau lieu.

M. Kanaan pense qu'il y a parmi les lieux potentiels le centre sportif des Evaux, qui est aussi un centre de loisirs, ou Marignac, à Lancy.

M^{me} Keller ajoute qu'il y a 45 communes sur le canton, et une concentration d'événements sur la Ville de Genève qui fait que la commune paie les charges de nombreuses manifestations qui profitent à l'ensemble du canton. Il serait donc bien que les acteurs culturels aillent démarcher d'autres communes aussi.

M^{me} Bonvin souligne que le Bout-du-Monde est un centre sportif qui accueille des entraînements et de nombreuses manifestations sportives. Durant l'année, il faut déjà stopper de nombreux entraînements pour ces manifestations sportives. S'il faut encore le bloquer pour une manifestation culturelle, c'est un peu la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Un commissaire relève que la Fête de l'espoir pose donc un problème logistique et pas uniquement un problème financier.

M. Kanaan répond qu'il ne les pousse pas dehors parce qu'ils sont là depuis de nombreuses années, mais s'ils trouvent une autre solution, ce serait bon pour le sport.

Un commissaire ne veut pas qu'il soit dit en plénière que la droite cause la disparition de la Fête de l'espoir parce qu'elle coupe dans les budgets.

M. Kanaan confirme que ce n'est pas le cas.

Une commissaire relève que les pétitionnaires indiquent avoir 1000 bénévoles. Elle demande si ce sont des soutiens ponctuels ou des personnes engagées dans la durée.

M^{me} Bonvin répond qu'ils ne sont pas engagés dans la durée. Les bénévoles sont là surtout le jour même. De plus, le chiffre de 1000 bénévoles lui paraît, sous toutes réserves, élevé.

M. Kanaan ne voit pas comment ils arriveraient à 1000 bénévoles sur un soir.

Une commissaire indique que les pétitionnaires insistent sur le fait que les buvettes qui sont présentes font moins d'argent, vu qu'il n'y a pas d'obligation de consommer. Cela rend par contre la manifestation plus accessible.

M^{me} Bonvin répond que les bars sont tenus par des associations mandatées par les organisateurs. Le montant total de la recette est calculé dans la salle d'escrime de la Queue-d'Arve et les associations touchent un tout petit pourcentage de la recette. Le reste va dans les comptes.

M. Kanaan ajoute qu'il n'y a pas d'obligation de consommer et qu'il en va de même pour la Fête de la musique.

Un commissaire relève que, suite à des problèmes, les gens ne peuvent plus amener leurs propres boissons. Il demande ensuite si les terrains sont utilisables le lendemain de la fête.

M^{me} Bonvin répond que les terrains sont fermés à clé, sauf le stade d'athlétisme. Elle ajoute que la Fête de l'espoir demande toutefois beaucoup d'entretien car il faut tout nettoyer après. Même si les organisateurs nettoient, ils ne rendent pas un centre sportif avec la qualité d'accueil voulue par le magistrat.

La présidente, en l'absence d'autre intervention, remercie les personnes auditionnées pour leurs explications, puis elle les libère.

Discussions et vote

La présidente ouvre la discussion.

Une commissaire, se référant aux propos de son collègue, souligne qu'il n'y a effectivement pas d'obligation de consommer.

Le commissaire indique que cela a changé récemment, suite à des problèmes de sécurité. Il annonce ensuite que le Parti libéral-radical est prêt à classer la pétition sous revue.

Une commissaire indique que le Mouvement citoyens genevois est également prêt à classer la pétition sous revue.

Un commissaire annonce que l'Union démocratique du centre se positionne également en faveur du classement.

Une commissaire indique que le Parti socialiste votera également en faveur du classement. Elle relève que la Fête de l'espoir ne s'inscrit pas, au niveau artistique, dans la politique culturelle de la Ville. Il ne s'agit pas non plus véritablement d'une manifestation à but socioculturel. Enfin, ils touchent déjà 130 000 francs de subventions en nature de la part de la Ville.

Une commissaire des Verts, dit être hésitante entre une abstention et un classement. Sur le fond, elle estime que les auditions et l'étude approfondie des comptes ont été assez révélatrices. Elle bloque, comme d'autres commissaires, sur les 86 000 francs de salaire pour une personne à 100% toute l'année. De plus, elle argue que la Ville ne peut pas être le sauveteur de toutes les manifestations existantes dans le canton. Ses finances vont aussi malheureusement moins bien, avec une droite qui impose des coupes, et il y a donc des choix à faire. Maintenir les manifestations de la Ville est déjà un rude combat et il n'est pas nécessaire d'en rajouter d'autres. D'un autre côté, elle relève que la Fête de l'espoir est un lieu où la population peut venir et se divertir. Les Verts sont toujours favorables au vivre-ensemble, d'où son hésitation. Elle indique finalement qu'elle s'abstiendra en attendant d'avoir l'avis de son groupe.

Une commissaire indique que le groupe Ensemble à gauche arrive aux mêmes conclusions que sa collègue Verte. En conséquence, les commissaires Ensemble à gauche s'abstiendront également.

Un commissaire relève que le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra lors du vote.

La présidente, en l'absence d'autre intervention, passe au vote de la pétition P-366.

Par 8 oui (2 MCG, 1 UDC, 2 LR, 3 S) et 6 abstentions (2 EàG, 1 Ve, 2 DC, 1 LR), la commission se prononce en faveur du classement de la pétition P-366.

Annexe: pétition P-366



Association Pour Y Croire Encore

c/o Pierre-Michel Meier

Avenue Adrien-Jeandin 22 - CP 232 - 1226 Thônex - Suisse

Nateli: +41.79.310.07.36 - Tel: +41.22.860.16.75 - Fax : +41.22.860.16.76

E-mail: pimisa@bluewin.ch - Site Internet : www.espoir.ch

P-366

Conseil municipal de la Ville de Genève

A l'attention de M. Remy BURRI,

Président

Secrétariat du Conseil municipal

Rue Pierre-Fatio 17

1204 Genève

Thônex, le 15 novembre 2016

Concerne : Pétition municipale et cantonale « Est-ce que Genève veut continuer à fêter l'Espoir ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Après 18 éditions couronnées de succès, est-il encore nécessaire de présenter La **Fête de l'Espoir** ? La réponse est oui, car cette grande manifestation populaire et gratuite qui attire une moyenne de 40'000 personnes à chacune de ses éditions et qui fait le bonheur non seulement du public, mais aussi des artistes renommés qui y participent depuis toujours sans percevoir le moindre cachet, est en danger.

La **Fête de l'Espoir** est un grand rassemblement social et culturel qui propose, sur une journée, une multitude d'animations pour les familles ainsi qu'une grande soirée de concerts, le tout : gratuitement !

Son rôle, en tant qu'acteur communautaire, est de permettre à toutes les personnes démunies de se réunir et de faire la "Fête" ensemble une fois par année autour de la musique, langage universel compris par tous.

C'est aussi la possibilité pour de nombreux groupes, issus de la scène locale, de s'y produire aux côtés d'artistes renommés, et de profiter des joies d'une grande scène devant un public venu nombreux.

C'est également d'offrir une vitrine à de nombreuses associations locales qui oeuvrent dans le domaine social et qui peuvent y participer de différentes manières : stands d'animations, mise en avant des activités, visibilité.

Organisée par l'Association sans but lucratif "Pour Y Croire Encore", elle a pour objectif de faire de Genève, l'espace d'une journée, la capitale de l'Espoir !

Réussir ce formidable pari 18 fois de suite tient de l'exploit sachant qu'il est de plus en plus difficile de trouver des fonds pour réaliser ce genre de projet. Cette longévité, nous la devons en partie à nos principaux partenaires privés (Migros, SIG, naxoo, BCGE, entre autres), au soutien de nombreux médias (RSR, Tribune de Genève, etc.) et aux artistes qui acceptent tous de se produire bénévolement. Mais le maintien de l'ensemble de ces financements devient compliqué au fil des années et nous n'arrivons plus à faire face aux dépenses grandissantes surtout en matière de sécurité.

.../...

En 2016, pour la toute première fois, La **Fête de l'Espoir** n'a malheureusement pas reçu le moindre soutien financier de la part de la Ville de Genève. Les soutiens logistiques apportés par la Ville sont capitaux, mais une aide financière l'est également.

Cet absence de financement est regrettable compte tenu des nobles idées que défend depuis sa création cet événement genevois unique en son genre et de sa notoriété tant au niveau national qu'international.

Aujourd'hui, c'est l'existence même de cette manifestation populaire qui est en péril !

C'est pour cette raison que nous déposons ce jour, **une pétition de 5'175 signatures** à l'attention des autorités cantonales et communales, et dont le texte est joint à cette lettre. Elle se compose de 4'321 signatures papier récoltées le jour de la 18^e Fête de l'Espoir et de 856 signatures électroniques obtenues sur le site internet "Change.org".

Par cette pétition, nous demandons votre aide afin que notre mission puisse perdurer : offrir à un public intergénérationnel, interculturel et de différents niveaux sociaux, la possibilité de se réunir et de croire encore à des notions telles que le partage, la générosité, la paix et l'amour.

Comme il est primordial pour nous de garantir la gratuité de la Fête de l'Espoir, nous souhaiterions obtenir de votre part un soutien financier durable ainsi que le maintien des prestations en nature.

Nous nous tenons naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre requête, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, nos respectueuses salutations.



Pierre-Michel Meier,
Président.

Demande au Président du Conseil municipal que la lecture de ce document soit faite.

Annexe : pétition municipale et cantonale, lancée par l'association "Pour Y Croire Encore"

PETITION A L'ATTENTION DES AUTORITES CANTONALES ET COMMUNALES

Est-ce que Genève veut continuer à fêter l'Espoir ?

Merci de signer et faire signer cette pétition afin de demander aux autorités cantonales et communales de s'engager à sauver La Fête de l'Espoir.

C'est l'une des dernières grandes fêtes genevoises populaires gratuites qui rassemble plus de 50 000 personnes, de tous âges et de toutes conditions au nom de l'esprit, de la solidarité et de la cohésion sociale. La Fête de l'Esprit, fête de proximité et de partage, propose un très grand nombre d'animations multigénérationnelles autour de la musique et de la convivialité. Son succès, durant ses 18 éditions, est son meilleur gage de popularité. Et pourtant, malgré plus de 1 000 bénévoles, les soutiens en nature et en argent, à qui nous exprimons une fois encore, notre vive reconnaissance – cela ne suffit pas ! Les nombreuses exigences des nouvelles réglementations en matière de sécurité, sanitaire et logistique notamment, pèsent sur un budget minuscule et la gratuité des prestations musicales afin de garantir un accès à tous : les concerts sont gratuits et les artistes participent tous bénévolement. En signifiant, en organisant la Fête de l'Esprit, nous nous engageons à poursuivre l'Esprit de Genève et à promouvoir la culture, que Genève continue de fêter l'esprit permettant ainsi, à plus de 50 000 personnes, de se rassembler dans un esprit solidaire et populaire.

Comité d'organisation, pour adresse : Association Pour Y Croire Encore, c/o Pierre-Michel MEIER, avenue Adrien-Jeandin 21, CP 232, 1226 Thônex.

NOM

PRENOM

ADRESSE

E-MAIL

SIGNATURE

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue or grey ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There is no handwriting or other markings on the paper.